



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 456

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**ACQUISITION DE SONDES DE NIVEAU ET DE REGULATEURS DE NIVEAU POUR
L'ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT ET RELEVEMENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ
SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay exerce les compétences d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que dans le cadre de l'entretien des postes de relèvement et de refoulement, elle est amenée à remplacer les sondes et régulateurs de niveau sans lesquels l'équipement ne peut être opérationnel,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8° du Code de la commande publique, ayant pour objet l'acquisition de sondes et de régulateurs de niveau pour les postes de relèvement et refoulement de la collectivité,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société BAMO, ayant son siège social à Argenteuil (95100), 22 rue de la Voie des Bans, Parc d'activités de la Gare, a été jugée économiquement avantageuse pour un montant de 14 613 € HT et pour une durée fixée de sa notification à la décision d'admission de la fourniture,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'acquisition de sondes et de régulateurs de niveau pour les postes de relèvement et refoulement de la collectivité, à la société BAMO, ayant son siège social à Argenteuil (95100), 22 rue de la Voie des Bans, Parc d'activités de la Gare, de le signer pour un montant de 14 613 € HT et pour une durée fixée de sa notification à la décision d'admission de la fourniture.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **11 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **11 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice